

Décision

Générale

colonial

Décision n° 43-433-1932 Indemnité.

n° 43-433-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 décembre 1932

Numéro JO

n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro

31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

9 décembre 1929 51 ect allons nous compter 11° » janvier 1933, une rémunération de 3.000 francs par an à la directrice de l'école des arts féminins appliqué